

Principales régles à connaitre suivant les differentes obligations des clubs - Aout 2022

1 / Obligation réglementaire en ARBITRES suivant le niveau régional et départemental (Statut de l'arbitrage fédéral)

	ARBITRES	<u>Dont</u> Majeur	Sanctions financières				Mutés (Normalement 6 autorisés)			
	Nombre total		1ére année d'infraction	2éme année	3éme année	4éme année	1ére année d'infraction	2éme	3 éme	
R1	4	2	180€	360€	540 €	720 €			Aucun mutés	
R2	3	1	140 €	280 €	420 €	560 €				
R3	2	1	120€	240 €	360 €	480 €				
D1	2	1	120€	240 €	360 €	480 €	2 mutés	4 mutés	possible +	
D2	1		50 €	100 €	150 €	200 €	en moins	en moins	interdiction	
D2*	2	1	120€	240 €	360 €	480 €			d'accession	
D3	1		60 €	120€	180 €	240 €				
D4	1		60 €	120€	180 €	240 €				
D5	Néa	ant	60€non appliqué							

D2*	Dispositif spécifique au DAF

2 / Obligation réglementaire en équipe de JEUNES suivant le niveau régional et départemental 2022/2023 V 3 version finale votée le 24 juin 2022 à l'A.G.

	U20/U19/U18	U17/U16	U15/U14	U 13	U 11	U 9	U 7	Total E.	Sanctions		
R1	2 (dans 2 catégories différentes)			1	1	1	1	6	- 3 pts au classement général		
R2	2			1	1	1	1	6			
R3		2		1		2		5	+ Amende		
D1	2				2			4	Interdiction d'accession + Amende (100 € par équipe manquante)		
D2	1 ou 2 équipes supplémentaires entre U11 et U7				2			3			
D3	1 ou 1 équipes supplémentaires entre U11 et U7				1			2			
D4	0				0			0			
D5	Néant				Néant			0			

Principe essentiel

Lorsque un club se met en ENTENTE avec un autre club ou lorsqu'il y a création d'un GROUPEMENT DE JEUNES entre plusieurs clubs, ces dispositifs doivent compter au moins autant d'équipes que les réglements de la ligue et du district en imposent pour chaque club qui constitue l'entente ou le groupement.

3 / Obligation en matière d' EDUCATEURS en SENIORS

Le club évoluant en Départemental 1 devra disposer d'un éducateur titulaire du Brevet de Moniteur de Football (B.M.F) responsable du Projet Sportif et un éducateur titulaire de la Certification Fédéral de Football 3 (C.F.F.3) pour le responsable Senior.

Le club évoluant en Départemental 2 devra disposer d'un éducateur titulaire de la Certification Fédéral de Football 3 (C.F.F.3) pour le responsable Senior.

Si les clubs participant à un championnat Départemental 1 Seniors n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 1er alinéa, outre les pénalités financières indiquées ci-dessus, l'équipe sera automatiquement rétrogradée en Départemental 2 Seniors en fin de saison, si sportivement l'équipe est rétrogradée en Départemental 2 Seniors elle sera rétrogradée en Départemental 3 Seniors.

Si les clubs participant à un championnat Départemental 2 Seniors n'ont toujours pas désigné un éducateur conformément au 1er alinéa, outre les pénalités financières indiquées ci-dessus, l'équipe sera automatiquement rétrogradée en Départemental 3 Seniors en fin saison, si sportivement l'équipe est rétrogradée en Départemental 3 Seniors elle sera rétrogradée en Départemental 4 Seniors.